

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



15 JUILLET 2024

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

SOMMAIRE

- **Compte administratif de l'exercice 2023**
- **Budget supplémentaire 2024**
- **Actions régionales en faveur de la filière nucléaire**
- **Engraissement bovin : appel à projet et nouveau règlement d'intervention**
- **Filière ovine : une nouvelle aide à l'achat**
- **Territoires en Action : volet Métropolitain**
- **Tarification des services de restauration des EPLE, EPLEFPA et EREA***
- **Bilan de la Feuille de route pour la Transition énergétique 2022-2024**

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

L'exercice 2023 s'est inscrit dans un contexte macro-économique difficile, marqué par les conséquences d'une forte inflation et d'un ralentissement économique. Face à une situation internationale et nationale incertaine, la Région a agi avec réactivité, responsabilité et transparence.

Pour limiter l'effet ciseau sur la section de fonctionnement et conserver des marges de manœuvres structurelles, une renégociation de la convention d'exploitation des TER a été travaillée.

Pour donner de la visibilité sur les capacités d'investissements, la Région a suspendu en 2023 certains dispositifs et a élaboré son plan pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2024-2030, adopté en décembre 2023.

Cette stratégie financière permet d'absorber les impacts des crises successives, en conservant un haut niveau d'intervention et en maintenant la solidité de notre situation financière et de nos politiques publiques :

- **le compte administratif dégage des taux de réalisation de 94 % en dépenses, avec un volume d'investissements de près de 550 M€ (hors dette), traduisant les actions significatives de la Région en 2023.**
- **avec un taux d'épargne brute de près de 20 % et un ratio de désendettement inférieur à 5 années, la Région conserve le cap et une situation maîtrisée pour l'avenir.**

La situation budgétaire en 2023 présente les grandes caractéristiques suivantes :

- des indicateurs financiers conformes à la stratégie de mandat ;
- une progression des recettes caractérisée par des effets conjoncturels, qui ne doit pas masquer une fragilité structurelle des ressources financières transférées par l'Etat source d'inquiétudes pour les années à venir. A titre d'illustration, l'évolution de la recette de TVA a été inférieure à l'inflation ;
- des dépenses de fonctionnement en progression sous l'effet notamment des impacts de la crise énergétique et inflationniste et de la hausse des taux d'intérêts, ce qui vient réduire les marges de manœuvres ;
- des dépenses d'investissement qui demeurent à un niveau particulièrement élevé, traduisant l'effort exceptionnel et constant depuis quatre ans : la Région a investi en moyenne 580 M€ hors dette sur cette période.

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Le budget 2023 en synthèse

◆ Les ressources régionales de l'exercice 2023

Les ressources totales se sont élevées à 1 621,6 M€ en 2023 (hors dette et reprise des résultats antérieurs), dont 1 412 M€ en fonctionnement et 209,6 M€ en investissement.

→ Evolution des recettes

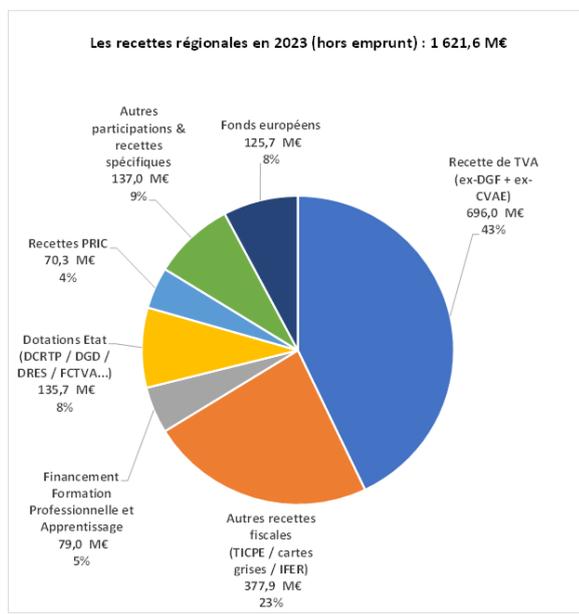
Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 412 M€, soit une évolution de + 4,6 % par rapport à l'exercice 2022. A périmètre constant celles-ci enregistrent une évolution de + 1,8 %.

La recette de TVA, constituée des deux fractions régionales (ex-CVAE + ex-DGF), représente un produit de 696 M€, soit près de la moitié des recettes de fonctionnement, **avec une évolution inférieure aux prévisions initiales communiquées par l'Etat**. Cette recette majeure demeure très sensible aux évolutions de la conjoncture économique.

Concernant la taxe sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises), la Région, à l'instar de plusieurs autres collectivités, a voté la suppression de l'exonération de la taxe régionale pour les véhicules « dits propres », communément dénommés véhicules hybrides, avec une entrée en vigueur au 1er juillet 2023. Les recettes d'investissement (hors emprunt) se sont établies à 209,6 M€.

Les recettes régionales réalisées au cours de l'exercice 2023 se sont élevées globalement à 1 621,6 M€ (hors emprunt et gestion active de la dette et trésorerie).

En intégrant le recours à l'emprunt à hauteur de 137 M€, les ressources totales de la Région Bourgogne-Franche-Comté en 2023 ont représenté 1 758,6 M€.

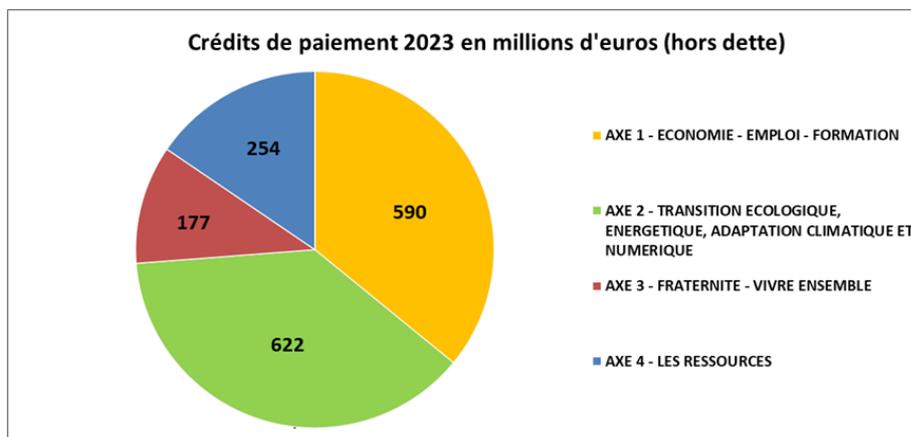


CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

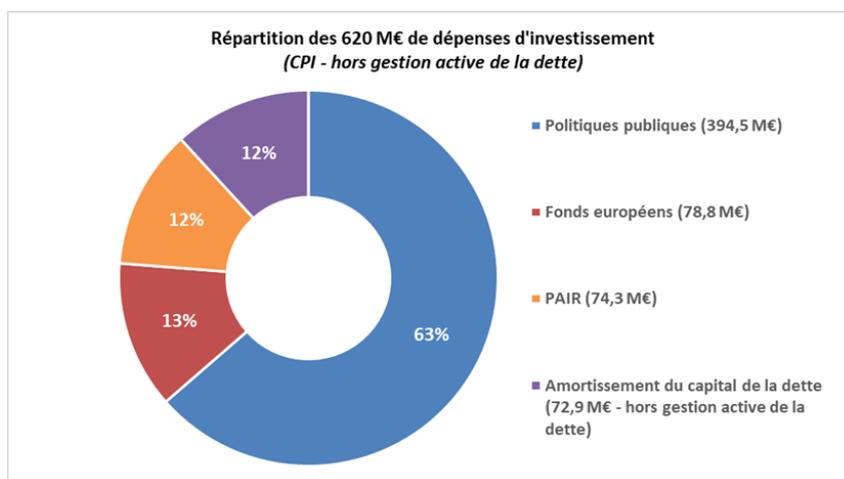
◆ Les dépenses régionales de l'exercice 2023

Hors dette, le budget 2023 représente un volume de 1 643 M€. Pour plus de 84 %, ces crédits sont consacrés au déploiement de la stratégie de mandat sur le territoire.



◆ La poursuite de l'effort majeur en investissement

En investissement, 620 M€ ont été réalisés en 2023. Les dépenses des politiques publiques régionales (PAIR et fonds européens compris) représentent près de 88 % du budget d'investissement.



Les investissements sont conséquents sur les secteurs des transports, des lycées, du développement économique.

Ce résultat confirme la stratégie financière régionale ; il traduit la forte mobilisation de la Région pour soutenir l'investissement.

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

Décision modificative n° 1 de l'exercice 2024

La décision modificative soumise au vote de l'assemblée s'élève à + 7,7 M€ en crédits de paiement et à + 5,1 M€ de recettes. Elle se caractérise également par la reprise du résultat de l'exercice 2023 (11 M€).

La décision modificative s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la stratégie financière et du budget primitif 2024 voté les 7, 8 et 9 février.

La collectivité, conformément à la stratégie de mandat et au plan pluriannuel d'investissements (PPI), maintient un niveau d'investissement élevé avec un total de 485 M€ d'autorisations de programme et 613 M€ de crédits de paiement d'investissement (hors dette), après prise en compte des propositions de la décision modificative n° 1.

Pour maintenir une situation financière saine et garantir un niveau d'endettement soutenable, et dans un contexte d'incertitudes importantes sur les recettes, il demeure impératif de maîtriser les évolutions de la section de fonctionnement.

La DM comporte notamment :

- la reprise du résultat de l'exercice 2023, à hauteur de 11 M€
- des modifications apportées au budget primitif 2024, avec la mise à jour des recettes et des dépenses qui sont nécessaires pour la bonne exécution budgétaire et la mise en œuvre des actions de la Région.
En recettes, les inscriptions représentent + 5,1 M€. Ces recettes supplémentaires portent principalement sur le secteur des fonds européens et correspondent aux inscriptions équivalentes des dépenses, ainsi qu'à quelques recettes spécifiques.
Hors fonds européens, les recettes globales sont stables.
En dépenses d'investissement, cette décision modificative est marquée par des inscriptions importantes sur les secteurs des infrastructures de transport, de l'agriculture et de la transition énergétique, avec l'ouverture de nouvelles autorisations de programme.

En dépenses de fonctionnement, les ajustements sont plus limités.

Modification du budget 2024

	AP/AE 2024	CP	re c e t t e s
Investissement	23 032 206,66	-2 019 111,44	-2 880 965,00
Fonctionnement	3 450 838,47	9 777 639,49	7 975 108,00
Total	26 483 045,13	7 758 528,05	5 094 143,00

Modification du budget 2024 hors fonds européens et hors régularisation TVA

	AP/AE 2024	CP	re c e t t e s
Investissement	23 032 206,66	-2 019 111,44	-2 880 965,00
Fonctionnement	3 450 838,47	1 186 243,49	2 975 108,00
Total	26 483 045,13	-832 867,95	94 143,00

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- La mise à jour technique des engagements pluriannuels de la région antérieurs à 2024 avec des annulations d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagement en application du règlement budgétaire et financier ¹.

*CP = crédits de paiement, CPF pour la section de fonctionnement, CPI pour la section d'investissement.
AP (autorisations de programme) et AE (autorisations d'engagement) = engagements pluriannuels*

◆ Les principales propositions en dépenses

En INVESTISSEMENT, une augmentation du volume d'autorisations de programme

→ INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT = + 10,6 M€ EN AP ET + 7,3 M€ EN CPI

- Matériel TER : + 6,4 M€ en AP et + 5,8 M€ en CPI
 - Solde de 5 conventions d'acquisition des Régiolis (3,6 M€)
 - Equipements réglementaire sur convoi fret pour circuler en Suisse (1,8 M€)
 - Actualisation du montant de la station d'avitaillement en hydrogène à Auxerre (500 K€)
 - Grosses opérations d'entretien plus coûteuses que prévu (500 K€)
- Routes : + 500 K€ en AP (impact – 550 K€ CPI)
 - Annulation de crédits d'études (- 1 M€ en AP et – 500 K€ en CPI)
 - Report en 2025 des travaux RN5 A36 Devecey Phase 2 (- 250 K€ en AP)
 - Contournement ouest de Besançon (+ 1,750 M€ en AP et + 500 K€ en CPI)
- Routes CPER 23-27 = + 2,070 M€ en AP et + 1,180 M€ en CPI
 - RN57 Aménagement sud de Pontarlier 2ème phase (+ 890,3 K€ en AP)
 - RN19 Aménagement à 2x2 voies entre Héricourt – Sévenans (+ 1,180 M€ en AP et CPI)
- CPER Ligne Paris-Nevers-Clermont (+ 1,6 M€ en AP et + 314 K€ de CPI)

→ AGRICULTURE = + 6,3 M€ EN AP ET + 320 K€ EN CPI

- Financement en TOP UP sur crédits régionaux de dossiers PCAE issus de l'appel à projet 1 dédiés aux jeunes agriculteurs et de l'appel à projet 2 pour accompagner la mise en œuvre du PSN 2023 – 2027 (+ 4,2 M€ en AP)
- Couverture des derniers dossiers de DJA du PDR (+ 400 K€ AP et + 320 K€ CPI)
- DJA PSN : ajustement du montant voté au BP pour atteindre le volume de 28,648 M€ (+ 1,530 M€ AP)
- Rénovation du centre de sélection de volailles de Bresse (+ 162,5 K€ en AP)

→ TRANSITION ENERGETIQUE = + 6 M€ EN AP ET + 600 K€ EN CPI

- Effilogis : augmentation du budget pour répondre au nombre important de dossiers reçus au titre de la rénovation des bâtiments tertiaires et des logements sociaux

→ TRANSFORMATION NUMERIQUE = + 919 K€ EN AP

- Ajustement du budget suite à la notification de la participation France 2030

¹ Cette mise à jour répond à une obligation comptable et se traduit par l'annulation d'enveloppes de crédits qui ne donneront pas lieu à exécution. Elle est à distinguer, en termes d'analyse, des mouvements de crédits relevant de la DM « classique ».

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

EN FONCTIONNEMENT : des ajustements de dépenses limités

→ SYSTEMES D'INFORMATION = + 2,5 M€ EN AE ET + 615 K€ EN CPF

- Ajustement du budget au vu des besoins, en matière de sécurité informatique

→ ECONOMIE = + 1,028 M€ EN AE ET + 571 K€ EN CPF

- Frais de gestion pour BPI France en tant que mandataire des fonds PIA 4 (+ 403 K€ en AE et + 296 K€ en CPF)
- AER : enveloppe complémentaire nécessaire pour mener les actions essentielles (+ 200 K€ en AE et CPF)
- AER : enveloppe complémentaire pour les prestations dédiées aux biothérapies (+ 55 K€ AE et CPF)
- Biothérapies : enveloppe complémentaire notamment pour l'organisation des assises de la Biothérapie et de la participation au salon Biosaclay (+ 295 K€ en AE et + 20 K€ en CPF)
- Participation du pôle Vitagora à l'exposition universelle d'Osaka en 2025 (75 K€ en AE)

→ ORIENTATION ET PARCOURS PROFESSIONNELS = + 400 K€ EN AE ET + 240 K€ EN CPF

- Une inscription est proposée pour financer la subvention à l'association AT-PRO BFC.
- Ecole de l'hydrogène à Belfort.

→ PATRIMOINE ET GESTION IMMOBILIERE = - 2 M€ EN AE ET CPF

- Prime d'assurance dommages aux biens : évolution du cahier des charges (- 2 M€)

→ FINANCES – FISCALITE

- Régularisation du produit de la recette de TVA au titre de 2023, dont le montant est inférieur à la prévision de l'Etat (+ 3,6 M€)

→ FONDS EUROPEENS = + 5 M€ CPF

- Ajustement des échéanciers de paiement au vu des prévisions de réalisation sur le programme FSE+ 21-27 (+ 2 M€)
- Reconstitution du volume de CPF du programme FEDER 21-27, suite à des virements de crédits en faveur du programme 14-20 abondé en début d'année pour permettre des soldes de dossiers (+ 3 M€)

-

◆ Impact sur les équilibres financiers : diminution de l'emprunt d'équilibre prévu au budget de 8,3 M€

- Le projet de décision modificative conduit un ajustement à la baisse de l'emprunt d'équilibre, qui évolue ainsi de **305,2 M€ à 296,9 M€ après décision modificative.**

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Zoom sur les dossiers ...



CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

La Région agit en faveur de la filière nucléaire

La filière industrielle nucléaire regroupe, en Bourgogne-Franche-Comté, 270 établissements et 23 000 salariés (étude INSEE février 2024). Fortement pourvoyeuse d'emplois, la filière nucléaire représente 2,3 % de l'emploi régional et 14,9 % de l'emploi industriel. Ces salariés sont particulièrement présents dans les zones d'emploi de Dijon, Châtillon -Montbard, Chalon-sur-Saône, Creusot-Montceau et Belfort, où sont implantés de grands donneurs d'ordre.

Ces derniers mois, la filière a entamé une montée en puissance, qui conduira à la création de nouveaux emplois dans les années à venir, en particulier autour de Framatome, au Creusot (investissement de 100 millions d'euros pour étendre les ateliers), de projets nouveaux comme Jimmy, start up dans le domaine des SMR qui sera également accueillie au Creusot, et des projets de formation et de recherche, comme dans le Grand Chalon.

À l'heure où la France rachète les actifs stratégiques de GE à Belfort, le développement du secteur du nucléaire est un enjeu majeur en matière d'emploi comme en matière de développement des compétences auquel Etat et Région s'engage à répondre dans le cadre de cette feuille de route.

- **Forte de ce constat, et compte-tenu des enjeux d'emploi liés à cette filière et la politique d'investissement annoncée par l'Etat en 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté initie un panel d'actions en faveur de la filière nucléaire articulées à celle de l'Etat :**

➤ Augmenter la capacité de formation

La Région s'engage à adapter ses actions de formation en direction des métiers les plus en tensions, de manière à anticiper les besoins des entreprises lors de leurs phases de recrutement. Ces adaptations passent par :

- ➔ Des dispositifs à destination des salariés, via les accords avec l'OPCO inter-industries. Le nouvel accord AREFE, soutenu par la Région à hauteur de 350 k€ pour 2024-2025, vise le développement des compétences de 375 salariés des entreprises industrielles de la région, notamment dans le secteur du nucléaire.
- ➔ Des dispositifs à destination des demandeurs d'emploi :
 - la mobilisation du Fonds régional d'appui à la professionnalisation pour les entreprises qui recrutent
 - le Programme régional de formation, dans lequel un marché complémentaire de 8 actions de formation est lancé en 2024 en lien avec les besoins de la filière nucléaire (tuyauteurs, maintenance industrielle, contrôle non-destructif...).

➤ Promouvoir l'orientation vers les métiers de l'industrie dans les lycées

La Région est engagée dans la valorisation des métiers de l'industrie auprès des jeunes, et développe une offre de formation dans la filière nucléaire dans les lycées Léon Blum au Creusot et Eugène Guillaume à Montbard. Ce dernier a ouvert depuis la rentrée 2023-2024 une coloration « Métiers du nucléaire » pour les deux bac professionnels « Maintenance des Systèmes de Production Connectés » et « Technicien en chaudronnerie industrielle » en lien avec le Campus des métiers et des qualifications d'Excellence (CMQE) "Industrie technologique innovante et performante (ITIP) et l'Université des Métiers du Nucléaire

➤ Poursuivre la démarche d'attractivité

La Région pilote une démarche expérimentale aux côtés de nombreux territoires partenaires pour renforcer l'attractivité résidentielle de la Région, en construisant un réseau d'acteurs pour accompagner l'installation, et améliorer la notoriété de la Région hors de ses frontières, notamment pour attirer de la main-d'œuvre qualifiée dans l'industrie du territoire.

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

➤ **Accompagner la recherche, l'innovation et la création d'entreprises**

Grâce à sa palette de dispositifs dédiés au développement économique, la Région favorise l'émergence de projets d'innovation et le développement des entreprises. L'appui de la Région au pôle Nuclear Valley a permis la re-labellisation par l'Etat de ce pôle de compétitivité, le seul en France dédié au nucléaire civil et à la défense. La collectivité régionale soutient également la Vallée de l'énergie, cluster des sous-traitants de la filière énergie.

➤ **Soutenir l'émergence de projets structurants**

Parmi les grands projets de la filière, la Région et l'Etat soutiennent, aux côtés du Grand Chalon, le CND Lab, premier centre d'essai et de recherche dédié au contrôle non destructif des matériaux.

*

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

La Région s'engage pour soutenir la filière bovine en Bourgogne-Franche-Comté

La Présidente de la Région, Marie-Guite Dufay, a fait du soutien à la filière bovine une priorité de son mandat. Ainsi, après s'être engagée dans une convention d'objectifs 2024-2027 aux côtés de la profession agricole et de l'Etat, la Région met en place un nouveau dispositif pour aider les éleveurs à engraisser leurs bêtes sur le territoire régional, afin d'améliorer leurs revenus et de créer de la valeur ajoutée en Bourgogne-Franche-Comté. L'engraissement sur le territoire favorisera également l'utilisation des outils d'abattage de proximité, et alimentera l'offre de produits locaux.

- En globalité, ce soutien à la filière bovine représente sur la période 2024-2027 un engagement de 4 millions d'euros pour la Région.

Ce dispositif repose sur deux actions :

- 1- **Appel à projets "Conseils engraissement"**, qui vise à proposer aux exploitants bénéficiaires de suivre un accompagnement individualisé et adapté à leurs besoins en matière d'engraissement. Ce conseil devra être une étape obligatoire pour l'ensemble des bénéficiaires de l'aide à l'engraissement.

L'offre de conseils est déclinée en deux volets :

- Le volet A « maintien de l'engraissement » est destiné aux exploitants bénéficiaires de l'aide dans le but de maintenir leur atelier d'engraissement
- Le volet B « développement / création » est quant à lui à destination des exploitants qui ont pour objectif de développer leur activité d'engraissement, ou de créer un atelier d'engraissement

A ce titre la Région mobilisera 1 650 000 € pour la période 2025-2027, à raison de 550 000 € par an.

- 2- **Aide financière à l'engraissement de bovins en Région BFC**, qui prévoit d'accompagner les stratégies de développement de l'engraissement de bovins afin de répondre à la demande de viande française et régionale, élevée à l'herbe.

Afin de dynamiser l'engraissement en région, les structures réunies autour de la signature d'une convention d'objectifs viande bovine proposent un plan d'engraissement basé sur un accompagnement à la prise de risque des éleveurs, liée à l'allongement des cycles des animaux. En effet la spécificité de l'élevage allaitant tient à ses cycles longs, qui impliquent des surcoûts opérationnels (frais vétérinaires, alimentation, charges ...).

Cette aide pourra se décliner en fonction des profils de fermes en prêtant une attention spécifique aux jeunes qui s'installent. Plus spécifiquement, le montant sera ajusté suivant le profil des fermes (naisseurs, naisseurs engraisseurs, ateliers d'engraissement). Une majoration de l'aide de 100% pour les jeunes agriculteurs et agricultrices est prévue.

Par ailleurs, la filière est éligible aux nouveaux appels à projets FEADER « Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique », où les ateliers d'engraissement bénéficient d'une bonification spécifique de 7 points (sur 123) pour le volet bâtiments.

- Sur la période 2023-2027, 66,5 millions de FEADER et de 20 millions de contreparties Région seront dédiés au volet modernisation.

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Aide à l'achat de la filière ovine

Depuis 2023, les représentants de la filière ovine et la Région Bourgogne-Franche-Comté travaillent pour proposer un appui financier direct aux éleveurs afin de les soutenir dans l'achat de reproducteurs qualifiés. Ce soutien est justifié par le besoin de faire évoluer la qualité, l'efficacité et donc la résilience du cheptel ovin régional par diffusion génétique. En effet la génétique des troupeaux est un levier pour améliorer les résultats, les performances techniques et la rentabilité de l'atelier sur le long terme.

→ A ce titre, la Région met en place une aide à l'achat de reproducteurs pour la filière ovine »

Ce dispositif a pour objectif d'améliorer les performances du cheptel régional en prenant en compte les spécificités des territoires et les différents systèmes ovins, calibrer les produits en fonction des besoins des consommateurs, améliorer robustesse et la résilience des cheptels face au changement climatique et l'anticiper, transmettre un cheptel sain.

Cette aide devra permettre de rediriger l'achat actuel des éleveurs ovins vers des reproducteurs qualifiés dans les élevages allaitant comme laitier en Bourgogne-Franche-Comté.

Il s'agit d'une aide forfaitaire à l'achat de reproducteurs (agnelles et béliers) qui prend la forme d'une subvention. Les éleveurs qui souhaitent bénéficier de cette aide devront s'engager pour 3 ans minimum dans l'amélioration de la performance de son troupeau, et devront déclarer au moins 50 brebis l'année du dépôt de dossier. En cas de création de nouvelles troupes, les demandeurs devront s'engager à respecter ces mêmes conditions d'obtention de l'aide ovine au bout de 3 ans à compter de la date de dépôt de leur dossier.

- Le montant d'aide est fixé à 50 € / agnelle /an (avec un minimum d'achat de 10 agnelles par an), et 150 € par bélier (maximum de 1 bélier pour 50 brebis déclarées excepté pour les projets de création de troupe, pas de plafond).
- Le nombre d'animaux bénéficiaires en Région est estimé environ à 1050 à 3000 agnelles et 530 béliers environ. En conséquence, un budget de **480 000 €** est prévu par la Région pour la période 2025-2027, à raison de 160 000 € par an.

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Tarification des services de restauration des EPLE, EPLEFPA et EREA*

Les tarifs des services de restauration doivent être notifiés aux lycées avant le 1^{er} novembre de l'année précédente. Pour 2025 la Région a décidé de ne pas augmenter ces tarifs et de maintenir la tarification votée pour 2024.

Pour permettre aux établissements de maintenir des recettes suffisantes à l'achat de denrées et à la préparation de repas de qualité, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de :

→ **Maintenir les tarifs 2024 pour la restauration et pour l'hébergement (avec un ajustement aux centimes sur les tarifs internat)**

◆ **Maintenir à 18 % le taux de prélèvement régional sur les recettes restauration et hébergement des lycées** (dispositif « FARPI », qui correspond à la contribution des usagers à la rémunération du personnel affecté à la mission).

◆ Parallèlement, il est proposé de reconduire les dispositifs de tarification sociale, en appliquant l'actualisation annuelle des plafonds de revenus des bourses d'Etat et en ajustant à la hausse ceux qui concernent l'aide aux non boursiers.

En chiffres :

- 10 € ; c'est le coût réel d'un repas (toutes dépenses incluses)
- La région compte 57 107 demi-pensionnaires et 20 104 internes sur les 105 057 lycéens du public et du privé sous contrat.
- Les 118 services de restauration des lycées publics délivrent 10 millions de repas par an.
- Les services d'hébergement assurent 3 millions de nuitées par an.

(*) - Établissement public local d'enseignement (EPL) - Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) - Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Contrats « Territoires en Action » : 5 volets métropolitains

La Région Bourgogne-Franche-Comté investit près de **170 millions d'euros dans les contrats « Territoires en action » (TEA) pour accompagner les projets des collectivités** contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité territoriale.

Ces contrats (courant sur la période 2022-2028) déterminent la politique contractuelle avec les 35 territoires de projets de Bourgogne-Franche-Comté. Les objectifs de cette politique sont triples :

1. inscrire ces territoires dans des démarches de transition énergétique et écologique ;
2. renforcer les centralités, en veillant à la sobriété foncière ;
3. conforter l'attractivité régionale, en tablant sur des collaborations et des complémentarités territoriales.

Ce faisant, les territoires concernés bénéficient de financements de la Région pour la mise en œuvre de leurs projets tels que : la construction d'équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), la rénovation énergétique du bâti public, l'aménagement d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, les pistes cyclables, le traitement d'espaces dégradés ou de friches. Les projets retenus répondent à des critères ambitieux de sobriété foncière et de performance énergétique bâtimentaire.

Dans ce cadre, 5 contrats « Territoires en actions » (TEA) disposent à la fois d'un volet territorial et d'un volet métropolitain. Ces volets métropolitains couvrent les aires urbaines de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, de Grand Besançon Métropole, du Grand Chalonnais, du Dijonnais et du Nord Franche-Comté. Doté de 70 M€, ce volet spécifique permet de :

- renforcer les fonctions métropolitaines des aires urbaines concernées : enseignement supérieur recherche, innovation et compétitivité économique régionale, grands équipements structurants de services à la population et aménagements à rayonnement métropolitain ;
- soutenir des projets matures pertinents et cohérents avec les principes de la Région, quel que soit leur lieu d'implantation dans les pôles urbains concernés.

◆ **Au titre de ces 5 volets métropolitains, la Région affecte près de 9,3 M€ à ces 5 territoires pour les soutenir dans leurs projets, à savoir :**

- ➔ **2 930 778 € au Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté dont :**
 - 1 562 836 € pour la reconversion du Château de Montbéliard Wurtemberg – rénovation/modernisation du parcours historique ;
 - 1 168 800 € pour l'aménagement définitif du secteur Sud de la ZAC de l'Aéroparc à Fontaine et Fousse-magne (tranche ferme) ;
 - 184 430 € pour la modernisation des équipements scéniques du théâtre Granit et de son annexe La Coopérative à Belfort ;
 - 14 712 € pour la restauration des menuiseries extérieures et de la terrasse en éperon du circuit historique Château de Montbéliard Wurtemberg.
- ➔ **2 500 000 € à la Communauté Urbaine Le Creusot–Montceau-les-Mines dont :**
 - 1 250 000 € pour la construction d'un cinéma (4 salles) « Le Capitole » à Monceau-les-Mines
 - 1 250 000 € dédiés à la construction d'un cinéma (5 salles) « Le Magic » au Creusot
- ➔ **2 050 000 € à Dijon Métropole pour le projet Capatram, permettant l'augmentation capacitaire du tramway à Dijon**
- ➔ **1 135 532 € au Syndicat Mixte du Chalonnais pour l'aménagement du quai de la poterne à Chalon-sur-Saône**
- ➔ **660 622 € au SCOT Besançon Cœur Franche-Comté pour la création du Corridor Vert Bouloie–Temis à Besançon**

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Bilan de la Feuille de route pour la Transition énergétique 2022-2024

La stratégie de transition énergétique a été adoptée dès 2017, pour la période 2018-2021, puis a été prolongée sous la forme d'une feuille de route de 2022 à 2024.

Cette feuille de route est un outil de pilotage interne transversal et de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Son objectif est de mobiliser et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique. Les actions qui constituent cette feuille de route découlent des propositions des directions opérationnelles de la Région, et s'appuient sur les stratégies, schémas, feuilles de route régionales qui définissent leurs actions.

La feuille de route de transition énergétique vise à assurer la cohérence et la bonne articulation des orientations des directions opérationnelles et de leurs documents stratégiques avec les objectifs de la transition énergétique.

Le Bilan

- ◆ **Des actions qui s'inscrivent dans le temps long** : depuis la première version de la stratégie réalisée en 2018, les actions se sont structurées et la plupart sont montées en charge. Peu d'actions ont été totalement arrêtées, et la grande majorité se poursuivent et s'amplifient. La prise en compte de la thématique de la transition énergétique dans les politiques régionales s'est améliorée et des mesures dédiées ont été proposées en 2022 (par exemple, la politique d'achats à travers le SPASER, le suivi des consommations d'énergie des bâtiments administratifs et des lycées, le déploiement des éco-conditions, l'identification de filières liées à la transition énergétique dans les dispositifs de formation...). Les directions sont mobilisées et identifient leurs pistes d'action sur le sujet.
- ◆ **Néanmoins, le travail d'amélioration de la définition des objectifs et des indicateurs doit se poursuivre, afin d'affiner l'évaluation de l'impact de l'action régionale.** En effet, ce travail de bilan met en lumière la multiplicité et l'hétérogénéité des indicateurs proposés dans l'actuelle version de la Feuille de route (environ 180). Il paraît important d'identifier quelques objectifs cibles par thématique pour améliorer le suivi de la mise en œuvre des actions avec des indicateurs dédiés. Ce travail, lancé en 2023, doit se poursuivre dans la perspective de l'élaboration de la future version de la Feuille de route à partir de 2025.

Les orientations pour la nouvelle feuille de route transition énergétique :

L'engagement récent de ma Région dans la démarche conduite par l'Etat de la COP territoriale nécessite d'avoir une réflexion sur l'articulation avec la planification écologique : de nombreuses actions conduites par la Région dans le cadre de la Feuille de route pour la transition énergétique se retrouvent dans les contributions de la collectivité aux chantiers de la planification écologique.

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

- ◆ Sur les 6 chantiers identifiés la Région contribue à la baisse des émissions de GES liées aux consommations d'énergie à travers différentes actions

- Mieux se déplacer
- Mieux produire
- Mieux se loger
- Mieux se nourrir

- ◆ Il est proposé que la feuille de route de la transition énergétique soit le volet Energie de la contribution de la Région au programme d'actions de la COP territoriale.
- ◆ Le programme d'actions de la COP étant prévu sur 6 ans, il est également proposé de préparer une feuille de route de la Transition énergétique sur 2025-2030 avec 2 période de 3 ans permettant de faire un point d'étape à mi -chemin.
- ◆ La mise à jour de la Feuille de route pour le prochain exercice 2025-2030 se poursuit et une nouvelle feuille de route sera présentée d'ici la fin de l'année en assemblée.
- ◆ Cette Feuille de route pour la transition énergétique sera le volet énergie de la contribution de la Région à la planification écologique.

La Feuille de route en chiffres :

- 18 directions ont contribué à l'élaboration et au suivi des actions de la Feuille de route
- 23 correspondants contribuent à la coordination de la thématique dans leur direction pour le suivi de la mise en oeuvre des actions
- 52 actions ont été proposées par les directions dans la Feuille de route 2022-2024, dont :
 - 21 actions relèvent de la sobriété énergétique et contribuent à la baisse des consommations d'énergie liées aux comportements et aux usages des individus ainsi qu'à l'organisation collective de la société et des modes de vie. La sobriété énergétique recouvre les actions qui ont un impact indirect sur la baisse des consommations d'énergie, telles que les actions de sensibilisation, d'accompagnement au changement des comportements, de facilitation de l'accès à des biens ou services plus durables, de formation, d'exemplarité dans la conduite de la commande publique...
 - 13 actions agissent sur l'efficacité énergétique , c'est-à-dire l'amélioration technique des équipements et des infrastructures, qui conduit à une consommation d'énergie moindre pour un même service rendu. La réduction de la consommation d'énergie concerne l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine régional, ainsi que les aides à destination des secteurs d'activité (transport, habitat, industrie, agriculture et tertiaire)
 - 8 actions mettent l'accent sur la production d'énergies renouvelables locales et de récupération (EnR&R). En visant la substitution de l'utilisation des énergies fossiles, la production d'énergie renouvelable locale permet de répondre à la problématique de la dépendance énergétique vis -à-vis de pays producteurs d'énergies fossiles et d'éviter les déperditions d'énergie dans les réseaux de transport.
 - 10 actions relèvent de la sensibilisation, la communication, et l'acculturation aux enjeux de la transition énergétique, de l'observation et l'analyse de la donnée, afin de conduire à une mobilisation large des directions en internes, mais aussi des partenaires, des territoires et des citoyens autour de ces enjeux. Ces actions contribuent à la gouvernance de la stratégie de transition énergétique.

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

—
RÉGION
—
BOURGOGNE
—
FRANCHE
—
COMTE



***Ma Région** | avancer, partager*